Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20260422-DCM242026-DE

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :
de conseillers en exercice : **23**
de présents : **22**
de votants : **23**

Etaient présents :
M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /
Étai(ent) absent(s) : /
Procuration(s) : M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

N° 24/2026 : Vote des taux des impôts directs locaux
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR, 4 CONTRE,**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,47 %
- Taxe d'habitation : 18,61 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire :
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Le Maire,
Eric GULINO

MAIRIE D'OGY-MONTOY-FLANVILLE (MOSELLE)

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 482 OGY MONTOY FLANVILLE

ARRONDISSEMENT : 57 METZ

TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 613 663	29,47	98,76	2 675 000	788 323	29,47	788 323
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	48 412	55,47	136,16	48 400	26 847	55,47	26 847
Taxe d'habitation (TH)	47 350	18,61	57,96	37 400	6 960	18,61	6 960
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	822 130		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Total des produits attendus: 822 130

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		=	
Taxe d'habitation (TH)	822 130		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	26 539			146 117	0	-18 985	62 533	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
822 130		216 204		1038 334

À METZ

Le 19 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
BENOIT BROCART

Le 22/04/2026

Pour la Commune

Le Maire,
Eric GULINO

MAIRIE D'OGY-MONTOY FLANVILLE (MOSELLE)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20260422-DCM242026-DE

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 482 OGY MONTOY FLANVILLE

ARRONDISSEMENT : 57 METZ

TRÉSORERIE OU SGC : SGC METZ

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	329
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	141 296
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière sur le non bâti :	3 844
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	648
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	650 845
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	17 901
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	37 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-10 170
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	26 539

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,067339
d. Taux FB commune 2020	13,91
e. Taux FB département 2020	14,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : national 12	Taux moyens communaux de 2025 au niveau : départemental 13	Taux plafonds de 2026 14	Taux des EPCI de 2025 15	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15) 16
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	33,44	99,48	0,724	98,76
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,50	138,75	2,59	136,16
Taxe d'habitation (TH)	23,67	20,62	59,18	1,22	57,96
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,69
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taux fonciers de 2025 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	18,94

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 057-200073609-20260422-DCM242026-DE
Berger Levrault